

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

18 août 2021

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-huitième jour du mois d'août deux mille vingt-et-un (18-08-2021) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de Héraultville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse suppléante de Trois-Rives;

Était absent :

- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

#### **Ouverture de la séance**

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Re 21-08-137

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2021;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Ressources humaines :
  - Confirmation d'embauche de madame Annie St-Pierre;

- Confirmation d'embauche de madame Hela Chourabi;
- Adoption d'une politique de télétravail;
- Nomination des auditeurs pour l'année 2021;
- Dépôt des rapports semestriels au 30 juin 2021 de la MRC de Mékinac et des Territoires non organisés;
- Fonds de développement du territoire : Adoption de la reddition de compte au 31 mars 2021;
- Fonds Régions et Ruralité (FRR) :
  - Volet 2 – Soutien à compétence de développement local et régional :
    - Adoption des recommandations du comité technique;
    - Autorisation de signer l'Entente sectorielle de développement et de concertation régionale en Mauricie 2022-2027;
    - Autorisation de signer l'Entente sectorielle en économie sociale 2022-2025;
    - Mandat supplémentaire à la firme Groupe Conseil Carbone;
  - Volet 4 – Soutien à la vitalisation :
    - Adoption des règles de fonctionnement du Comité de vitalisation;
- Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
- Adhésion au Consortium en développement social de la Mauricie;
- Autorisation de signer un contrat de service avec Maskatel pour le service de téléphonie et d'internet;
- Avis de motion : Règlement 2021-181 relatif au changement de la date de la tenue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;
- Avis de motion : Règlement 2021-182 de contrôle intérimaire concernant les zones de glissement de terrain;
- Projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC :
  - Acceptation de la proposition pour la climatisation et la ventilation;
  - Mandat à un laboratoire pour le contrôle des travaux;
- Adoption du plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030;
- Avis de conformité du règlement numéro 497-2021 modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Tite;
- Varia :
  - Autorisation de signer une promesse conditionnelle d'échange d'immeuble avec Solifor Mauricie;
  - Achat d'un équipement d'arpentage et d'un logiciel pour le service d'ingénierie;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée.

- Adopté à l'unanimité -

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 16 juin 2021 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 21-08-138

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2021.

- Adopté à l'unanimité -

### **Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation**

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

#### **1<sup>re</sup> liste**

#### **MRC DE MÉKINAC**

<b><u>Rémunération des employés (es) (8 semaines)</u></b>	<u>218 545.57</u>
<b><u>Déplacement des employés (es)</u></b>	<u>5 546.39</u>
<b><u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)</u></b>	<u>1 123.73</u>
<b><u>Rémunération des maires (juin et juillet)</u></b>	<u>18 836.10</u>

#### **Fournisseurs de biens et services**

Telus	330.38
Telus mobilité	391.87
Xittel (téléphone)	1 261.28
Xittel (internet)	1 261.47
Distribut'eau Plus	91.00
RREMQ	33 766.49
La Capitale	24 012.56
Xérox Canada	944.31
Desjardins CD	1 263.50
Global Payments	48.52
Monsieur Marcel Perron	2 879.92
Fournitures de bureau Denis	199.84
Servitech inc. - contrat mensuel	13 477.64
Solutions informatiques Inso Inc.	9 744.13
Retraite Québec	180.18
Syndicat des employés	3 118.67

Association des aménagistes régionaux	539.23
Energycycle (collecte, enfouissement, vidange fosses, quote-part)	220 761.43
Androïde	206.39
Association du Lac Missionnaire	1 270.00
Corporation de développement de la Rivière St-Maurice	9 198.00
St-Maurice Télécom	79.33
Hydro-Québec	822.69
Boulangerie Germain	10.80
DMC Climatisation	281.69
Triumvirate Environmental (Canada) Inc.	2 471.96
Quadient Canada Ltée	2 299.50
Visa	
Gosselin - Équipement info dév. Économique	4 118.38
Publications du Qc - Abonnement ingénierie	344.93
Linen Chest - ameublement	717.98
Registre foncier	4.00
Microbrasserie À la Fût - entrevues développement économique	99.48
Notarius Web	212.70
Microsoft	42.41
Roadpost Canada	47.20
Direction de la Gestion du fonds du MERN	970.00
Meubles Jacob	2 199.00
Ôze publicité	1 932.74
9366-8184 Québec Inc. - Construction Éric St-Arnaud	5 839.01
Savonnerie B-L (1988) ENR.	114.12
Salle de quilles St-Adelphe	180.00
Purolator	41.37
PG Solutions Inc.	4 982.45
Petite Caisse	256.60
Groupe Conseils MCG - Planification stratégique	8 359.88
Gilles Gauthier Trappage	250.00
Les Entreprises de distribution Denis Samson Inc.	130.00
D.H. Électronique	62.05
Doucet - Turcotte architectes (étude faisabilité bureaux MRC)	574.88
SEAO	78.84
ICI Médias - embauches	976.14
9124-0028 Québec Inc. MicroGest Informatique	72 830.78
Revenu Québec - TPS TVQ	21 292.69
Addénergie - Renouvellement 3 ans bornes	862.31
Service Cité Propre - conteneur	712.85
Fédération québécoise des municipalités - Mutuelle Assurance	22.89
AGRCQ - Colloque 2021	229.95
9316-1370 Québec Inc. Caméléon - Plans	262.14

Total fournisseurs : 459 660.55

### **Accueil et nouveaux arrivants**

André Veilleux photographe	700.75
----------------------------	--------

Total Accueil et nouveaux arrivants : 700.75

### **Fonds région ruralité volet 2**

Club de ski de fond Le Sillon - FRR2	12 400.00
--------------------------------------	-----------

Comité promotion/développement - Notre-Dame - FRR2	50 000.00
--	-----------

Comité promotion/développement - Notre-Dame - FRR4	100 000.00
--	------------

Total FRR2 : 162 400.00

### **Développement économique**

Chambre de commerce de Mékinac	34.49
--------------------------------	-------

9124-0028 Québec Inc. MicroGest Informatique	4 593.34
--	----------

Fournitures de bureau Denis	3 357.16
-----------------------------	----------

ICI Médias - cahier été (plan communication)	1 126.19
--	----------

Campagne inc. - Plan communication	200.00
------------------------------------	--------

Equifax	623.80
---------	--------

Communication Oz Design - Projet RSE	2 062.66
--------------------------------------	----------

Kalitec signalisation-bollards (MAE)	11 531.99
--------------------------------------	-----------

Total Développement économique : 23 529.63

### **Communauté entrepreneuriale**

Charcuterie Lignée RR2	160.00
------------------------	--------

Oze Publicité	154.07
---------------	--------

Clos Ste-Thècle SENC	306.02
----------------------	--------

Photo Claude Naud	138.00
-------------------	--------

Resto Bar Brinadon	382.13
--------------------	--------

Le Mercier	2 118.27
------------	----------

Total Communauté entrepreneuriale : 3 258.49

### **FLI/FLS**

Camp Val Notre-Dame - FLI COVID	953.00
---------------------------------	--------

Spectacles Productions DLM. - FLI COVID	10 000.00
---	-----------

Acceo solutions FLI	54.07
Acceo solutions FLS	46.99
Acceo solutions FLI COVID	39.58
Corporation Transport adapté Mékinac - PAUTC - 3e	15 323.00
Telus Québec - FLI	121.15
Camp du Lac en cœur	95.00
Restaurant Ma-Mi - PAUPME (AERAM)	9 350.00

Total FLI/FLS : 35 982.79

### **Promotion Touristique**

Belle à croquer	80.48
Chambre de commerce de Mékinac	230.00
Communication Oz Design	11 382.53
Attractif	22 690.32
ICI Médias - cahier été	1 126.17
Brûlerie Mékinoise	31.50
Belle à croquer	36.20
Tourisme Mauricie (Véloboucles Mauricie 2021)	1 149.75
Tourisme Mauricie (Statistique profil québécois)	3 408.30
ADN Communication - mise à jour site internet tourisme	45.88

Total Tourisme : 40 181.13

### **Campagne automnale**

Le Mercier St-Tite - achat chandails	18 367.26
--------------------------------------	-----------

Total Campagne automnale: 18 367.26

### **Activité de loisir/culture**

URLSM - Adhésion 2021-2022	1 000.00
9124-0028 Québec Inc. MicroGest Informatique	2 296.67
La Brouette	51.74
Ville de Saint-Tite - aide financière Voix de chez nous	1 000.00
Au Petit Palace - Exposition œuvres d'art	260.00
LUMA l'Univers Martial Ancestral - activité 6 municipalités	2 552.45

Total Loisir/Culture : 7 160.86

### **Programme de rénovation de l'habitat**

Programme Réno-Région C04010 PRR0106 - Ste-Thècle	10 949.80
---	-----------

Programme Réno-Région C04010 PRR 0099 - St-Tite	12 000.00
Programme Réno-Région C04010 PRR 0113 Lac-aux-Sables	10 165.96
Service d'aide à l'Habitation - P-174508	2 297.20

Total Rénovation de l'habitat : 35 412.96

### **Baux de villégiature**

MRC Mékinac - remboursement dépenses 2020	1 148 695.34
Shine Expert	201.21
Harnois Énergies	219.27

Total Baux de villégiature : 1 149 115.82

### **Cour municipale**

Ministre des Finances	28 565.50
SAAQ	52.64
Purolator	29.45
Monsieur Denis Carpentier - Séance 14 juin	100.00
BAVAC	1 907.00
PG Solutions	29 205.95
ICI médias -avis report vente pour taxes	225.35
Ville de Shawinigan - Constat	44.00
Ville de Saint-Tite - Paiement vente pour taxes	441.04
Municipalité de Sainte-Thècle - Paiement vente pour taxes	3 928.38
Centre de services scolaire de l'Énergie - Paiement vente/ taxes	604.57
A.G.C.M.Q. - Congrès 2021	862.31

Total Cour municipale : 65 966.19

**Grand total : 2 245 788.22**

### **TNO DE MÉKINAC**

RIVST-M	200.00
Ministère de la Sécurité publique -SQ (vers. Sept-déc)	66 384.00
Luc Brodeur - Trappage	300.00

Total TNO : 66 884.00

## 2<sup>e</sup> liste

### M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 1 022.18

Rémunération des maires 8 972.31

### Fournisseurs de biens et services

Boulangerie Germain	239.20
Hydro-Québec	743.11
Service de paie Desjardins	343.44
FQM Assurances inc	22.89
Marcel Perron	1 439.96
RREMQ	14 363.99
St-Maurice Télécom	2 520.83
Savonnerie BL	106.36
Fournitures de bureau Denis	386.93
Direction de la Gestion du fonds du MERN	425.00
Distribut'eau plus	39.00
9316-1370 Québec Inc. - Caméléon solutions intégrées	120.72
DGL CPA	16 441.43
Microgest Informatique	316.75
Carra	97.71
Visa:	
Inreach	47.20
Affichage ingénieur	251.80
Télécommunications Xittel	609.37

Total fournisseurs : 38 515.69

### Développement économique

Kalitec signalisation-bollards (MAE)	12 026.39
Rawdon Metal	4 062.07

Total Développement économique : 16 088.46

### Fonds de développement du territoire / FRR Volet 2

Comité de promotion et de développement Notre-Dame	10 000.00
--	-----------

Total FDT/FRR2 : 10 000.00

### **Activité de loisir/culture**

Maison des familles de Mékinac	1 500.00
--------------------------------	----------

Total Loisir/Culture : 1 500.00

### **Baux de villégiature**

Les Excavations Jovanex Inc.	28 366.86
------------------------------	-----------

Harnois Énergies	101.16
------------------	--------

Total Baux de villégiature : 28 468.02

### **Cour municipale**

Ministre des Finances - vente pour taxes	63 464.26
--	-----------

Ministre des Finances – remb. amendes	14 077.00
---------------------------------------	-----------

SAAQ	20.60
------	-------

Purolator	83.41
-----------	-------

Remb. amendes 806662590	20.00
-------------------------	-------

Municipalité Notre-Dame-de-Montauban - vente pour taxes	7 463.82
---	----------

Total Cour municipale : 85 129.09

Grand total : 189 695.75

### **PARC INDUSTRIEL**

Hydro-Québec	15.00
--------------	-------

Total Parc industriel : 15.00

### **TNO DE MÉKINAC**

MRC de Mékinac - quote-part	23 156.00
-----------------------------	-----------

DGL CPA	6 898.50
---------	----------

Coop Novago	46.37
-------------	-------

Total TNO : 30 100.87

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 18 août 2021.

Nathalie Groleau  
Secrétaire-trésorière

Re 21-08-139

Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 18 août 2021 totalisant 2 435 483.97 \$ pour la MRC, 15 \$ pour le parc industriel régional et de 96 984.87 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

### **Correspondance**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec confirmant le versement, au montant de 74 951 \$, de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2021.
- Avis de versement provenant du ministère des Transports du Québec, pour la contribution financière pour l'organisation et l'exploitation de service en transport collectif en milieu rural pour l'année 2020. Un montant de 25 057 \$ représentant le versement final de l'aide financière accordée pour 2020, pour un total de 75 057 \$.
- Courriel du ministère des Transports du Québec faisant suite à notre correspondance transmise à monsieur François Bonnardel appuyant la MRC de Montcalm qui demandait au Ministère de respecter les modalités du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes.
- Courriel de suivi du ministère des Transports du Québec concernant la demande d'intervention de la MRC de Matawinie concernant le transport forestier, notamment en vue d'assurer la sécurité des citoyens sur les chemins municipaux en période de transport forestier.
- Lettre de l'Union des municipalités du Québec concernant le premier versement, au montant de 8 775 \$, de la compensation financière pour soutenir la mise en œuvre de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.

- Résolution de la municipalité de Saint-Adelphe concernant l'aide financière pour démarrer une garderie en milieu familial, RSE responsable en service éducatif et confirmant la bonification de l'offre de partenariat de la MRC de Mékinac pour un montant supplémentaire de 1 000 \$ pour le démarrage d'une garderie en milieu familial sur le territoire de la municipalité de Saint-Adelphe.
- Extraits du procès-verbal de la séance du conseil de la MRC Brome-Missisquoi du 15 juin 2021 concernant une demande au gouvernement du Québec de modification du Code municipal en lien avec la pérennisation de certaines pratiques technologiques acquises en période pandémique pour les conseils et les comités municipaux et concernant la transmission par courrier électronique des avis aux élus.

**Pérennisation de certaines pratiques technologiques acquises en période pandémique pour les conseils et les comités municipaux**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 270-0621 de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 a permis de développer certaines pratiques technologiques au niveau des conseils et des comités municipaux, notamment la participation des élu(e)s par téléconférence;

CONSIDÉRANT qu'après plus de quinze (15) mois de pandémie, ces nouvelles pratiques technologiques sont maintenant bien intégrées aux conseils et comités municipaux;

CONSIDÉRANT que la participation à distance des élu(e)s aux conseils et comités municipaux favorise notamment la participation d'élue(s) en déplacement, l'économie de temps, la sécurité par mauvais temps et la protection de l'environnement par la réduction des GES;

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 est une opportunité de remettre en question certaines pratiques acquises avec le temps, dont la participation en présentiel uniquement des élu(e)s aux conseils et comités municipaux;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités souhaiteraient avoir le choix de déterminer les modalités de participation des élu(e)s aux conseils et comités municipaux;

Re 21-08-140

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par madame Lise Roy Guillemette, mairesse suppléante de Trois-Rives et il est résolu :

De demander au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires afin de modifier le *Code municipal*, la *Loi sur les cités et villes* et les diverses lois municipales d'une manière à donner le pouvoir aux municipalités qui le souhaitent, de déterminer, par règlement ou par résolution :

- Les modalités de participation à distance des élu(e)s aux conseils et aux comités des municipalités locales et des municipalités régionales de comté;
- Les modalités d'enregistrement et de diffusion des séances du conseil.

De transmettre une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*, ainsi qu'à Sonia Lebel et Marie-Louise Tardif.

- Adopté à l'unanimité -

**Transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales**

CONSIDÉRANT la résolution 273-0621 de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 est une occasion de revoir certaines pratiques, notamment, l'utilisation de la technologie par les conseils municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il est parfois prévu dans les lois municipales, telles que le *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1 et la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, que les avis aux membres du conseil soient transmis par la poste recommandée (ex. : 445 al. 10 C.M., 323 L.C.V.);

CONSIDÉRANT que l'accès au courrier électronique est généralisé depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le courrier électronique pourrait, avec preuve de réception, remplacer la formalité de la poste recommandée;

Re 21-08-141

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu :

De demander au gouvernement du Québec, qu'il prévoie une modification des lois municipales, telle que le *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. 27.1 et la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courrier électronique avec preuve électronique de réception, en plus de la poste recommandée.

De transmettre une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*, ainsi qu'à Sonia Lebel et Marie-Louise Tardif;

- Adopté à l'unanimité -

- Lettre de demande d'appui et résolution de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier ayant pour objet une demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux.

**Demande pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier concernant une demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec la municipalité de St-Félix-de-Dalquier;

Re 21-08-142

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'appuyer la municipalité de St-Félix-de-Dalquier dans sa demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux.

- Adopté à l'unanimité -

**Dépôt de la correspondance**

Re 21-08-143

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

Ressources humaines
---------------------

**Confirmation d'embauche de madame Annie St-Pierre**

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation ainsi que la ministre déléguée au Développement économique régional pour permettre l'embauche de deux ressources additionnelles à temps plein pour accompagner les entreprises du territoire.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite des entrevues réalisées le 23 juin dernier;

Re 21-08-144

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu de confirmer l'embauche de madame Annie St-Pierre au poste de conseillère stratégique en entreprise pour une période de 4 ans, et ce, aux conditions déjà établies dans sa lettre d'embauche et dans la convention collective.

- Adopté à l'unanimité -

**Confirmation d'embauche de madame Hela Chourabi**

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation ainsi que la ministre déléguée au Développement économique régional pour permettre l'embauche de deux ressources additionnelles à temps plein pour accompagner les entreprises du territoire.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite des entrevues réalisées le 23 juin dernier;

Re 21-08-145

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par madame Lise Roy Guillemette, mairesse suppléante de Trois-Rives et il est résolu de confirmer l'embauche de madame Hela Chourabi au poste de conseillère en développement

agricole et agroalimentaire pour une période de 4 ans, et ce, aux conditions déjà établies dans sa lettre d'embauche et dans la convention collective.

- Adopté à l'unanimité -

#### **Adoption d'une politique de télétravail**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac désire instaurer une politique de télétravail pour aider ses employés à concilier les obligations professionnelles, personnelles et familiales tout en maintenant la qualité et la disponibilité de ses services;

CONSIDÉRANT que cette politique a pour objectif de fournir des paramètres pour les gestionnaires et les employés qui participeront à un programme de télétravail.

Re 21-08-146

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'adopter la politique de télétravail, tel que présentée par madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité –

#### **Nomination des auditeurs pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les auditeurs pour l'année 2021;

Re 21-08-147

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de nommer la firme DGL-CPA, à titre d'auditeurs de la MRC de Mékinac pour l'année 2021.

- Adopté à l'unanimité -

#### **Dépôt des rapports semestriels au 30 juin 2021 de la MRC de Mékinac et des Territoires non organisés**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière doit déposer semestriellement lors d'une séance du Conseil, les deux états comparatifs de revenus et de dépenses de la MRC et des Territoires non organisés.

Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, présente et dépose lesdits rapports semestriels en date du 30 juin 2021. Elle indique être disponible pour toutes questions relatives à ces rapports.

Aucun écart important n'est relevé. Le budget 2021 est, jusqu'à maintenant, respecté.

- Adopté à l'unanimité -

#### **Fonds de développement du territoire : Adoption de la reddition de compte au 31 mars 2021**

CONSIDÉRANT que la MRC a la responsabilité de saisir les données relatives aux aides financières octroyées dans le cadre du Fonds de développement du territoire dans le formulaire électronique fourni par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que la MRC dispose de 15 mois suivant la fin de l'entente pour mettre à jour la saisie de données et adopter ledit formulaire électronique;

Re 21-08-148

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphé propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'approuver la reddition de compte du FDT en date du 31 mars 2021, tel que déposé.

- Adopté à l'unanimité -

Fonds Régions et Ruralité (FRR)

**Volet 2 – Soutien à compétence de développement local et régional : Adoption des recommandations du comité technique**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 21-08-149

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

**Remplacement puit de surface MIS-MEK-COMMUNAUTAIRE FRR-L-21-15**

Camping MIS-MEK-COMMUNAUTAIRE

7 818 \$ ou maximum de 80% des coûts : FRR-Volet 2

**Amélioration du parc municipal St-Roch FRR-L-21-16**

Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac

30 000 \$ ou maximum de 80% des coûts : FRR-Volet 2

**Améliorer le sentiment d'appartenance des citoyens de St-Séverin FRR-L-21-17**

Municipalité de Saint-Séverin

16 000 \$ ou maximum de 80% des coûts : FRR-Volet 2

**Développement du volet plein air sur la Zec Chapeau-de-Paille FRR-R-21-18**

Association Nature inc., Zec Chapeau de Paille

31 571 \$ ou maximum de 58% des coûts : FRR-Volet 2

**Puit patinoire Trois-Rives FRR-L-21-19**

Municipalité de Trois-Rives

16 000 \$ ou maximum de 80% des coûts : FRR-Volet 2

Sécuriser les quais MIS-MEK-COMMUNAUTAIRE FRR-L-21-20

Camping MIS-MEK-COMMUNAUTAIRE

17 135 \$ ou maximum de 80% des coûts : FRR-Volet 2

- Adopté à l'unanimité -

**Volet 2 – Soutien à compétence de développement local et régional : Autorisation de signer l'Entente sectorielle de développement et de concertation régionale en Mauricie 2022-2027**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

- Adopté à l'unanimité -

**Volet 2 – Soutien à compétence de développement local et régional : Autorisation de signer l'Entente sectorielle en économie sociale 2022-2025**

CONSIDÉRANT l'entente sur le développement de l'économie sociale entérinée par l'ensemble des partenaires régionaux;

CONSIDÉRANT que ladite entente mettra en œuvre un plan de développement concerté, en assurant l'harmonisation des interventions;

CONSIDÉRANT que l'entente vise à soutenir le développement et à favoriser l'émergence de l'économie sociale;

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC de Mékinac compte plus de 20 entreprises en économie sociale;

Re 20-08-150

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par madame Lise Roy Guillemette, mairesse suppléante de Trois-Rives et il est résolu :

- d'autoriser le préfet, monsieur Bernard Thompson à signer l'entente sectorielle en économie sociale 2022-2025;
- d'autoriser une participation financière de 6 000 \$ par année pendant trois ans. Ces sommes seront puisées dans le Fonds régions et ruralité – Volet 2;

- Adopté à l'unanimité -

**Volet 2 – Mandat supplémentaire à la firme Groupe conseil Carbon inc**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-04-66 et le mandat donné à la firme Groupe Conseil Carbone inc. (GCC) pour la réalisation du plan d'adaptation aux changements climatiques (PIACC) sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que le PIACC prévoit l'élaboration d'une cartographie des zones à risque de glissement de terrain;

CONSIDÉRANT que la méthode cartographique est beaucoup plus complexe que ce qui était prévu au départ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner un mandat supplémentaire à la firme GCC afin d'obtenir une cartographie des zones à risque précise pour pouvoir l'intégrer dans le schéma d'aménagement et les règlements de zonage municipaux;

CONSIDÉRANT que ce mandat supplémentaire s'élève à 15 000 \$ excluant les taxes applicables;

Re 20-08-151

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'autoriser le mandat supplémentaire à Groupe Conseil Carbone inc. au coût de 15 000 \$ pour l'élaboration d'une cartographie plus précise des zones de glissement de terrain et que cette somme soit prise à même le FRR – Volet 2.

- Adopté à l'unanimité –

#### **Volet 4 – Soutien à la vitalisation : Adoption des règles de fonctionnement du Comité de vitalisation**

CONSIDÉRANT que le 12 février 2021, la MRC de Mékinac a signé une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation visant la mise en application du Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Vitalisation;

CONSIDÉRANT que par cette entente, la MRC s'engage à mettre en œuvre, au meilleur de ses capacités, les actions liées à la réalisation des objectifs de l'entente favorisant la cohésion des acteurs du milieu et l'implication des différents partenaires afin de promouvoir cette entente et l'opportunité qu'elle représente pour le milieu;

CONSIDÉRANT que ladite entente prévoit que la MRC doit nommer un comité de vitalisation et que le comité doit être encadré par différentes règles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT le document préparé par monsieur Alexis Rheault, coordonnateur à la vitalisation et aux communications pour édicter les règles de fonctionnement du comité;

Re 21-08-152

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'approuver les règles de fonctionnement du comité tel que présenté dans le document élaboré par monsieur Rheault.

- Adopté à l'unanimité -

#### **Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 16 août 2021, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 21-08-153

EN CONSÉQUENCE, madame Lise Roy Guillemette, mairesse suppléante de Trois-Rives, propose, appuyée par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

Compagnie à être formée (achat des actifs de Pub Pruneau inc.)  
10 000\$ FRR entreprises privées;  
17 500 \$ FLI Relève;  
8 750 \$ FLI et 8 750 FLS;

**Une demande de financement en lien avec la situation actuelle de la COVID-19 a été accordée :**

Maude Villiard (Restaurant Ma-Mi).

- Adopté à l'unanimité -

**Adhésion au Consortium en développement social de la Mauricie**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion au Consortium en développement social de la Mauricie;

Re 21-08-154

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu de renouveler notre adhésion au consortium en développement social de la Maurice et de nommer monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et madame Julie Robillard, coordonnatrice au développement socioéconomique et à la Communauté entrepreneuriale, et responsable du FRR – Volet 2 comme représentants de la MRC de Mékinac au sein de cet organisation.

- Adopté à l'unanimité -

**Autorisation de signer un contrat de service avec Maskatel pour le service de téléphonie et d'internet**

Ce point est reporté à une date ultérieure.

**Avis de motion : Règlement 2021-181 relatif au changement de la date de la tenue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes**

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2021-181 relatif au changement de la date de la tenue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes et abrogeant le règlement 5-82. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Avis de motion : Règlement 2021-182 de contrôle intérimaire concernant les zones de glissement de terrain**

Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, le règlement 2021-182 de contrôle intérimaire concernant les zones de glissement de terrain et abrogeant le règlement 5-82.

**Projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC**

**Acceptation de la proposition pour la climatisation et la ventilation**

CONSIDÉRANT la résolution 21-06-121 qui accepte le projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC;

CONSIDÉRANT que le devis de soumission prévoit ventiler les nouveaux bureaux afin d'être aux normes selon le code du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, le système d'échangeur d'air de la section avant de la bâtisse de la MRC ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT que la section arrière du bâtiment n'est pas ventilée et qu'il a lieu de remplacer la climatisation étant donné son âge et l'utilisation de gaz réfrigérant nocif;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de climatiser la salle du conseil de la MRC;

Re 21-08-155

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'accepter la proposition de Construction Richard Champagne du 18 août 2021 au montant total de 70 595.76 \$ excluant les taxes et de prévoir une somme d'environ 10 000 \$ pour la climatisation de la salle du conseil.

- Adopté à l'unanimité -

**Mandat à un laboratoire pour le contrôle des travaux**

CONSIDÉRANT la résolution 21-06-121 qui accepte le projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un laboratoire afin de superviser les travaux d'excavation et de remblayage;

CONSIDÉRANT que le laboratoire aura également comme mandat d'effectuer des vérifications d'usage du béton;

Re 21-08-156

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par madame Lise Roy Guillemette mairesse suppléante de Trois-Rives et il est résolu de confier à madame Nathalie Groleau, directrice générale le mandat de trouver un laboratoire pour effectuer les tests nécessaires au projet d'agrandissement et de l'autoriser à signer un

contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 10 000 \$.

- Adopté à l'unanimité -

### **Adoption du plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030**

CONSIDÉRANT que le plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) de la MRC de Mékinac est en vigueur depuis le 31 décembre 2016 et qu'en vertu de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la MRC de Mékinac doit adopter au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, un projet de plan révisé;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières, la Ville de Shawinigan ainsi que les MRC des Chénoux, de Maskinongé et de Mékinac désirent réviser leurs plans de gestion des matières résiduelles, conjointement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a délégué à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) la responsabilité d'élaborer son projet de PCGMR ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 53.13 et 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC de Mékinac doit tenir au moins une assemblée de consultation publique;

Re 21-08-157

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu :

Que la MRC de Mékinac procède à l'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023 – 2030;

Que le projet de plan de gestion des matières résiduelles soit soumis à une assemblée publique au plus tard le 30 juin 2022;

Que, dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique qu'Énercycle rendra publics un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Que le projet de plan de gestion peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Que copie de la résolution et du projet de plan de gestion soient transmises aux municipalités locales ainsi qu'aux MRC environnantes;

Que la MRC de Mékinac adopte ledit « Projet de Plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023 – 2030 »;

Que la MRC de Mékinac soumette ce plan à une consultation publique avant le 30 juin 2022.

- Adopté à l'unanimité -

<b>Avis de conformité des règlements d'urbanisme</b>
--

**Règlement numéro 497-2021 modifiant le règlement de zonage 347-2014 de la Ville de Saint-Tite**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement numéro 497-2021 modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 109.7 de la LAU, la MRC doit approuver les règlements d'urbanisme et les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 21-08-158

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par madame Lise Roy Guillemette, mairesse suppléante de Trois-Rives et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

- Règlement numéro 497-2021 modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Tite;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

**Autorisation de signer une promesse conditionnelle d'échange d'immeuble avec SOLIFOR Mauricie**

CONSIDÉRANT qu'un tronçon du chemin des Bêtes puantes appartenant à la MRC de Mékinac est situé trop près de la St-Maurice et limite le développement de terrains privés;

CONSIDÉRANT que SOLIFOR Mauricie a construit un nouveau tronçon de chemin sur une distance d'environ 1.5 km permettant ainsi de s'éloigner de la rive de la rivière St-Maurice;

CONSIDÉRANT que ce nouveau chemin est conforme aux normes de conception;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'échange des immeubles détenus par la MRC, soit le chemin actuel composé du lot 6 465 680 du cadastre du Québec, circonscription foncière

de Shawinigan avec une autre une section d'environ 1,5 km détenue par SOLIFOR, soit le nouveau chemin composé des lots 6 465 682, 6 465 679 et 6 465 678 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que SOLIFOR assumera les frais et honoraires professionnels relatifs à la préparation de l'acte d'échange ainsi que de sa publicité au registre foncier, de même que les plans d'arpentage, le piquetage, l'enregistrement des lots au cadastre du Québec;

Re 21-08-159

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser l'échange desdits immeubles et d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC à signer tout document afférent à l'échange.

- Adopté à l'unanimité –

**Autorisation d'achat d'un équipement d'arpentage et d'un logiciel pour le service d'ingénierie**

CONSIDÉRANT le volume croissant des projets confiés au service d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie serait plus efficace en ayant un deuxième équipement d'arpentage;

CONSIDÉRANT qu'il existe des équipements d'arpentage reconstruits;

CONSIDÉRANT que certains travaux nécessitent l'utilisation d'un logiciel de modélisation pour les eaux pluviales, les eaux usées, les bassins versants et les systèmes de distribution d'eau;

Re 21-08-160

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser l'achat :

- D'un équipement d'arpentage reconstruit au coût de 18 000 \$;
- Du logiciel PCSWMM au coût de 1 440 \$ par année;

- Adopté à l'unanimité -

**Questions de l'assemblée**

Aucune personne n'était présente à l'assemblée.

**Levée de l'assemblée**

Re 21-08-161

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par madame Lise Roy Guillemette, mairesse suppléante de Trois-Rives et il est résolu de lever la séance à 20h30.

- Adopté à l'unanimité -

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorière